



N° 151

Le 10 juillet 1992

LE CANADA NOMME DE NOUVEAUX COMMISSAIRES À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui la nomination de deux nouveaux commissaires à la Commission mixte internationale (CMI). M. James A. Macauley, c.r., et M. Gordon W. Walker, c.r., entameront dès aujourd'hui un mandat de trois ans.

«La CMI joue un rôle important dans les affaires limitrophes environnementales canado-américaines depuis plus de 80 ans, a précisé M^{me} McDougall. Cette organisation binationale s'est avérée efficace pour traiter des questions touchant la quantité et la qualité des eaux, de même que la pollution atmosphérique.»

M^{me} McDougall a également remercié les commissaires sortants, l'honorable E. Davie Fulton, C.P., c.r., et M. Robert Welch, c.r., d'avoir fait partie de la CMI.

La CMI a été créée par le Traité des eaux limitrophes de 1909. Elle se compose de six commissaires, trois du Canada et trois des États-Unis. Elle administre le Traité et a une responsabilité importante en ce qui concerne l'application de l'Accord relatif à la qualité des eaux des Grands Lacs.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Document d'information

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

- La Commission mixte internationale est un organisme binational canado-américain, créé par le Traité des eaux limitrophes de 1909. La Commission, qui compte six commissaires (trois du Canada et trois des États-Unis), a tenu sa première réunion en 1912. Elle a pour mandat d'aider à prévenir et à régler les différends qui portent sur la quantité et la qualité des eaux et sur la pollution atmosphérique, le long de la frontière canado-américaine.
- La Commission doit approuver les demandes d'utilisation, d'obstruction ou de détournement des eaux qui longent ou traversent la frontière, lorsque l'action envisagée risque de modifier le niveau ou le débit naturel des eaux dans l'autre pays.
- La Commission fait enquête sur des questions données et surveille certaines situations à la demande des gouvernements. La Commission peut alors faire des recommandations que les deux gouvernements sont libres d'appliquer ou non.
- Les commissaires font leur travail collectivement, recherchant des solutions communes, plutôt que comme des délégués nationaux représentant chacun de leur côté les positions de leurs gouvernements. La Commission a des conseils techniques, composés de spécialistes des deux pays, qui font les études et le travail nécessaires sur le terrain.
- Dans l'Accord relatif à la qualité des eaux des Grands Lacs, d'abord signé en 1972 puis renouvelé en 1978, le Canada et les États-Unis s'engagent à rétablir et à maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. La Commission observe et évalue les progrès accomplis à ce chapitre et conseille les gouvernements sur des questions touchant la qualité des eaux limitrophes des Grands Lacs.
- La Commission a son siège à Washington et à Ottawa; toutefois, après la signature de l'Accord relatif à la qualité des eaux des Grands Lacs en 1972, un autre bureau a été ouvert à Windsor, en Ontario.

JAMES ARCHIBALD MACAULEY, c.r.

M. James A. Macauley est né le 30 décembre 1928. Il a fait ses études au collège St. Patrick, à Ottawa, et à l'Université Dalhousie (Nouvelle-Écosse). Il a obtenu son diplôme en droit de l'Université de la Colombie-Britannique et a été admis au barreau de cette province en 1957. Il pratique le droit au sein du cabinet Macauley and McColl à Vancouver.

Lieutenant de la Princess Patricia Canadian Light Infantry de 1950 à 1952, M. Macauley a servi dans le 2^e bataillon en Corée, en 1951.

GORDON WAYNE WALKER, c.r.

M. Gordon W. Walker est né le 10 septembre 1941 à St. Thomas (Ontario). Bachelier en droit de l'Université Western Ontario en 1967, il est devenu membre du Barreau du Haut-Canada en 1969.

M. Walker a commencé sa carrière politique en 1967, alors qu'il était élu conseiller de la ville de London (Ontario). Il a été député à l'Assemblée législative de l'Ontario de 1971 à 1983. Il a été ministre des Services correctionnels, ministre de la Consommation et du Commerce, ministre de l'Industrie et du Commerce et secrétaire à la Justice.

En 1985, il devient un partenaire dans le cabinet d'avocats Walker and Wood, qui a des bureaux à London et à Toronto. Il se spécialise en droit administratif, et plus précisément en relations intergouvernementales.